

Zeitschrift: Le conteur vaudois : journal de la Suisse romande
Band: 53 (1915)
Heft: 44

Artikel: On demande !
Autor: [s.n.]
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-211611>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 13.05.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

CONTEUR VAUDOIS

PARAISSANT TOUS LES SAMEDIS

Fondé en 1861, par L. Monnet et H. Renou.

Rédaction, rue d'Etraz, 23 (1^{er} étage).Administration (abonnements, changements d'adresse),
Imprimerie Ami FATIO & C^{ie}, Place St-Laurent, 24 a.

Pour les annonces s'adresser exclusivement à la

Société Anonyme Suisse de Publicité

Haasenstein et Vogler.

GRAND-CHÊNE, 11, LAUSANNE, et dans ses agences.

ABONNEMENT : Suisse, un an, Fr. 4 50;
six mois, Fr. 2 50. — Etranger, un an, Fr. 7 20ANNONCES : Canton, 15 cent. — Suisse, 20 cent.
Etranger, 25 cent. — Réclames, 50 cent.
la ligne ou son espace.

Les annonces sont reçues jusqu'au jeudi à midi.



Sommaire du N° du 30 octobre 1915 : L'aventurier Besse (V. F.). — La fenna à Bézou (Marc à Louis). — « La guerre sacrée » (H.-F. Amiel). — Oh ! noble simplicité. — Maître et valet (Furetière). — Cancre et goulu (V. R.). — Nos petits défauts. — Bonaparte en Suisse ou une halte du grand homme, à Villeneuve, par J. J. Porchat (A suivre).

L'AVENTURIER BESSE

LE 20 octobre 1673, David d'Aubonne, revenant de La Côte, s'en allait à son château de Morges, quand, non loin de St-Prex, il rejoignit un bonhomme qui semblait venir de loin. Questionné sur ses affaires, ce voyageur n'en fit mystère aucun. Il se nommait François Girod, de la paroisse de Montreux, venait de Gex et se rendait à Lausanne, où l'attendait, le soir même, chez le sieur Dunoyer, un certain Maurice Besse, à la fois maquignon et racoleur. Racoleur aussi ? David d'Aubonne en voulut savoir plus long, et Girod le satisfait entièrement. Maurice Besse, lui dit-il, est le fils de braves paysans de Sainte-Croix, établis à Sergey, paroisse de Vallegres-sous-Rances. Aventurier comme tant de Vaudois de ce temps-là, il avait pris du service dans les armées françaises, était devenu l'enseigne de la compagnie Hermann, à Lille, avait quitté finalement ce corps pour se rendre à Soleure, séduit par les offres avantageuses d'officiers en garnison dans cette ville. Dès lors, tout en se donnant l'air de trafiquer de chevaux, il vendait des recrues à la France¹.

LL. EE. de Berne punissaient sévèrement ce genre de métier. Aussi David d'Aubonne sempressa-t-il de signaler Besse au bailli de Lausanne, le colonel Weiss, qui était en même temps commandant des troupes du Pays de Vaud.

Le dimanche 26 octobre, Maurice Besse se trouvait à Lausanne. Il revenait de St-Maurice, où disait-il, il était allé à la foire pour acheter des chevaux. A onze heures du soir, après avoir bu « passé trois pots de vin avec Dunoyer » et soupé là-dessus, « il demanda à l'hôtesse de lui faire son compte, disant qu'il voulait partir à la minuit, quoi que son cheval boîtât et que la nuit fût tout à fait obscure ». Mais, au même moment, il tomba dans les mains des gens envoyés à sa poursuite par le bailli Weiss. Celui-ci narre ainsi cette arrestation, dans le mémoire qu'il adresse à LL. EE. :

... Luy ayant envoyé un officier pour le demander de nostre part ; sur ce il prit ses deux pistolets en ses mains et en sortant du logis fist mine de les vouloir lascher contre ceux qui l'accompagnoient, mais l'un desdits compagnions les luy osta d'entre mains, et le conduisirent jusques auprès du chasteau, là où il se pensa sauver d'entre leurs mains, mais en fuyant il rencontra une pièce de bois là auprès, qui le fist tomber et mist sur ce la main à l'épée ; mais il fust rattrapé et saisi jusques au lendemain qu'on l'examina. Lequel sur ce qu'on luy

demanda, s'il n'estoit pas vray qu'il estoit venu pour faire une recrue et s'il n'en avait pas déjà fait cy-devant, et pourquoy il estoit venu au pays et quelle route il avoit tenu, il auroit fortement nié d'avoir jamais fait aucune recrue dans le pays...

Maurice Besse mentait effrontément. L'enquête démontra qu'il s'était livré au racolage en divers lieux, notamment à Gex, à Sainte-Croix, à Vuiteboeuf. En une fois il avait amené à son capitaine Hermann 28 ou 29 recrues. Et c'était par-dessus le marché un fleffé faussaire. Comme il voyageait constamment, on lui confiait quantité de messages, sans se douter qu'il en prenait connaissance et en changeait le contenu lorsqu'il pensait en tirer quelque avantage. Un jour, un de ses frères d'armes de la compagnie Hermann, nommé Favre, du bailliage d'Yverdon, le chargea de porter à ses trois enfants restés au Pays de Vaud, une lettre par laquelle il leur mandait de faire bon ménage et de rebâtir une maison qu'il venait d'acheter. Besse, refaisant la missive, écrivit aux enfants d'avoir à rejoindre leur père ; et comme un sieur Jenner, l'ayant pris sur le fait, lui demanda pourquoi il ouvrait ainsi les lettres, il répondit : « Je serois bien fol de les porter sans savoir ce qu'elles contiennent ! »

Besse savait que son compte devant la justice de Berne était bon. S'il échappait à la peine capitale, il pouvait s'attendre au bannissement perpétuel et à la confiscation de ses biens. Rien d'étonnant qu'il ne songeât qu'à s'évader, et il y réussit, quelques semaines après son arrestation, en se dévalant dans le large canal des latrines de sa geôle. Voici comment le bailli conte la chose :

... Ledit Besse a levé un bout d'aix du plancher dessous, par lequel il s'est dérobé en bas avec un linceul qu'il avoit attaché au bout d'un baston de la longueur d'environ $\frac{3}{4}$ d'aune pour sousltenir ledict linceul, et estant ainsi dérobé en bas, est sorti de ce lieu par où les immondices de certaines commodités (sous correction) passoyent. Et sorti par la porte qu'il a sans doute trouvée ouverte, quoy qu'il y eut un verrou pour la fermer. Et de là monta en haut par les degrés jusques à la trappe qu'il y a dans l'aslée qu'on entre dans le Chasteau et la ouverte à force avec les reins, puisqu'il y avoit une cheville de bois que l'on tenoit à l'ordinaire pour la fermer, qu'à cest effet on mettoit dans un fer qu'il y a, à moins qu'on ne l'aye ostée le soir, au moyen de quoy estant sorti à la grande cour dudict Chasteau il se seroit dévalé embas la muraille auprès de la fontaine vers le *sommer Haus* (?) avec une corde de paille qu'il avoit sans doute faite dans la prison, selon que tout cela est évidemment apparu ledit matin... 1^{er} décembre 1673.

Dès lors, on perd la trace de Maurice Besse. C'était un habile coquin. V. F.

A l'examen. — Pourriez-vous me citer un cap ? demande un expert à un élève.

L'élève reste ahuri.

— Retirez-vous, fait l'expert, vous n'avez pas de cap à citer.

Voyons, applaudissez !

LA FENNA A BÉZON

L'è on rido affère po lè fenna quand l'ant dâi z'hommo que bâivant trau et faut pas itre mau l'èbahia que dâi iadzo sëiant grindze. Quand on vâi rarrevâ elliau corps avoué dâi fèdèrale dau tonnerro, on pau pas de moins de bramâ : dai biberon dinse que trabetsant, que rotant, que ronnant, que ronflant, què teimpôtant, n'est rein tant ragoteint. Demandâ pî à la fenna à Bézou.

Bézou l'êtâi z'u à la faire d'Ouron po veindre dâi petit caïenet que sa gouda lâi avâi fé : trâi petit portset et duve caïette. L'a bo et bin veindu et bin conteint que l'a ètâ. Mâ l'êtâi dza à boun' hâora et, ma fâi ! la faliu allâ bâire on verro, pu dautrâi, pu dai demi, tant que lo pouôro Bézou s'è trovâ sou à fère dein sè tsaussè. L'è rarrevâ à l'ottô avoué sa bombardâie. Quemet a-te pu betâ l'èga à l'ètrâbllo ? N'èin sè rein, d'ailleu vo sède que lâi a on bon Dieu po lè soddon. La fenna, la Mèry, l'a bin lâissî fère tot solet : regrettâve pas on hommo dinse. Por quant à Bézou, l'êtâi tellameint sou que s'è trompâ de porta et, na pas eintrâ dein son pâilo, va-te pas sè reduire vè sa gouda dein l'ètrâbllo ài caïon. L'êtâi tant su d'ître tsi lî, que doûte sè solâ que met dein l'audzo, trè sè tsaussou, sè z'haillon, sè tsaussè, bete tot eili fricot su lo caïon que l'êtâi bin cutsî tranquillameint, s'ètèi dè coûte ein pantet et coumeince à ronflâ à fère fière lè relodzo.

Lo leindèman matin, la troûie, que n'avâi rein de de tota la né, sè met à ronnâ on bocon. Prau su que lè z'haillon à Bézou lâi gravâvant. Stisse sè reveille à maîti, et, quand l'out rognâssi, se revîre de l'autre côté, lè jet adî elliou et ie fâ, çâ sè crâfia vè sa fenna :

— Mâ, mâ, Mèry, i-to grindze que te dépuste tant ?

Duve z'hâore aprî, quand la Mèry l'è vegniâte por baillî à medzî à son caïon et que l'a trovâ ellia representachon, ein a risu po coumeinci. Ein aprî ein a z'u tant dèlâo et l'èin a ètâ tant dzalaudza que desâi ài dzein :

— Pu pas revère ma trouie du que l'a fé la gagui avoué mon hommo !

MARC A LOUIS.

Les aristos ! — Un paysan, en conversation, l'autre jour, avec un de ses voisins, criait à tue-tête contre les aristocrates.

— Mâ qu'ète don que stan z'aristocra que te fon tan bramâ.

— Commein, te ne le sâ pas ? Le lo djudjo dè pè, lo menistrè, lè municipô, lè crèanciers, ti stiau que ne volian pas no lâissî fèrè à noutra tita !

On demande ! — Un de nos journaux conte-nait l'autre jour l'annonce que voici :

« On demande pour l'hôtel de... à... deux filles à deux langues, dont l'une ayant déjà servi »

¹ M. F. Raoul Campiche a publié sur ce personnage, dans *Soldats suisses au service étranger* (A. Jullien, libraire-éditeur, Genève), une intéressante étude, à laquelle nous avons puisé abondamment.